

Conseil d'UFR en visioconférence
15 juin 2020, 14 h

Connectés : H. Garric, S. Bajric, G. Bousquet, V. Brinker, G. Coqui, R. Crescenzo, M. Erman, M.-A. Fougère, M. Gally, H. Garric, J.-C. Gens, J.-B. Goussard, E. Heilmann, S. Laigneau-Fontaine, L. Victor.

Excusés : Corinne François-Denève (procuration à M.-A. Fougère)

Absents : G. Bonnet, Y. Caurel, T. Lefort, A. Matisse, E. Oudot, G. Périgot.

Invités : V. Besand, S. Blot, Y. El-Hanbali, M. Lauféron, J. Martin, A. Montmayeur, P. Vigneron

1. Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 15 avril 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Information sur la seconde session d'examen et sur la rentrée universitaire 2020

Le choix a été fait d'un rattrapage en juillet. Les jurys auront lieu le 17 juillet.

La rentrée est maintenue aux mêmes dates. D'autres UFR ont leur session de rattrapage en septembre, ce qui risque de décaler leur rentrée : il faudra voir au cas par cas pour les UE d'ouverture, mais notre calendrier ne sera pas décalé pour autant, puisque l'idée de faire les rattrapages en juillet était de ne justement pas décaler le calendrier de rentrée.

Les conditions de distanciation sociale s'étant assouplies, on part du principe que la rentrée se fera de façon normale, ce qui répond à la demande unanime des directeurs et directrices de composante. Un document de cadrage concernant la rentrée va être produit par la CFVU d'ici la fin de la semaine (pas de regroupements excessifs dans les couloirs, ports de masques...). Mais il est demandé aux directeurs et directrice de département d'indiquer dans les maquettes les cours sur lesquels on mettrait une « étiquette COVID » : ils ne fermeraient pas s'il y avait un retour en arrière sur les conditions sanitaires. Les scénarios en cascade initialement prévus par les départements de Philosophie et de Lettres devront être adaptés.

Guillaume Coqui évoque le cas des cours des options Santé, L.AS et PASS, Santé-Philosophie-Sociologie, qui ne sont pas encore totalement mis au point et seront pour certains mutualisés.

3. Point Parcoursup

On observe moins de demandes que les années précédentes, mais on va arriver au même nombre d'admissions :

- en lettres : 64 vœux acceptés définitivement ; 33 pas encore acceptés définitivement, plus personne n'est en liste d'attente

- en philosophie, 25 vœux acceptés définitivement et 14 en attente ; pour l'option Santé (L.as), 7 vœux sont acceptés définitivement et 12 en attente

- en SDL, 17 vœux acceptés définitivement, 26 pas encore acceptés définitivement, 21 en liste d'attente

- en Infocom : 48 acceptés définitivement, 24 pas encore acceptés définitivement et 324 en liste d'attente

Le système des blocs (on appelle plus de personnes au départ, en se fondant sur les statistiques des années précédentes) fonctionne bien et n'engendre pas de surbooking.

Pour toutes les filières, seul·e·s un ou deux candidat·e·s sur les 40 premiers dossiers classés acceptent définitivement leur vœu. Nous ne sommes donc pas une filière d'élection.

4. Situation financière et projet de budget rectificatif

Très peu de dépenses ont eu lieu du fait du confinement. Les soldes sont donc importants et il va falloir réfléchir à la manière d'utiliser ces fonds.

En ce qui concerne l'enseignement à distance, on n'est pas capable encore de mesurer l'impact financier du confinement. Il va donc être difficile d'établir un prévisionnel, mais il faudra sans doute réduire les recettes prévues lors du budget initial (200 000 €). En effet, on ne mesure pas encore aujourd'hui l'impact du confinement sur les futures inscriptions et le budget de l'EAD est fondé sur des ressources propres.

Un tableau de synthèse est diffusé.

Concernant les budgets des départements, le solde est de 6547€ en Lettres/Philosophie ; 3344€ en Info-Com et 3468€ en SDL.

En vue du budget rectificatif, H. Garric évoque la possibilité de transformer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement. Y. El Hanbali rappelle toutefois que ces investissements devront absolument être faits (dans le cas contraire, ils seraient perdus). Les demandes doivent être faites pour le 10 juillet.

E. Heilmann évoque la possibilité, pour les laboratoires et les étudiants de Master, d'acquérir un système vidéo mobile (qu'on peut déplacer d'une salle à l'autre), qui permettrait d'avoir un conférencier à distance devant les étudiants présents. Y. El Hanbali informe qu'on en a déjà un depuis le mois de février (équivalent d'une grosse télévision), mais qu'on n'a pas pu le tester du fait du confinement. H. Garric propose d'équiper la salle CPTC d'un dispositif fixe, en plus de ce système mobile. Y. El Hanbali informe qu'un système mobile coûte 2500 €, un dispositif fixe 7 à 8000 €. E. Heilmann pense qu'on pourrait équiper la salle CPTC d'un grand écran : cela permettrait d'assurer à distance la conférence d'un intervenant, pour l'agrégation par exemple.

Gilles Bousquet évoque le projet, dans le cadre des cours ayant besoin d'un accès web, d'acheter une dizaine de micro-ordinateurs (PC portables à 630 € TTC) possédant un accès Internet soit pour les étudiant·e·s qui n'en ont pas, soit pour les étudiant·e·s qui profiteraient, à Chabot-Charny, du wifi de l'université. Ces appareils seraient utilisés dans des salles banalisées et permettraient d'alléger la contrainte de l'accès à la salle informatique très demandée. Y. El Hanbali soulève la question des modalités du prêt de ces appareils aux étudiant·e·s. Pour H. Garric, le prêt est compliqué à gérer (qui s'occupe de prêter les appareils, de les récupérer ? Que se passe-t-il quand les appareils sont endommagés ?) ; peut-être vaudrait-il mieux stocker les appareils dans une salle.

Gilles Bousquet évoque aussi le cas des ordinateurs fixes qui n'étaient plus utilisés à l'université mais qui, il y a quelques années, n'avaient pu être donnés à des étudiant·e·s qui en auraient eu besoin. Y. El Hanbali rappelle qu'une procédure permet aux étudiant·e·s de demander un don de matériel recyclé au service informatique.

5. Vote sur les calendriers universitaires

Les deux calendriers, présentiels et à distance, sont votés à l'unanimité. Ils seront votés le 16.06 par la CFVU.

6. Vote sur les conventions

Voici les conventions :

- convention, pour une somme de 500 €, entre CPTC et ABELL pour la publication de l'ouvrage placé sous la direction scientifique de Dubravka Sulan et intitulé *Identités individuelles et identités collectives : discours et interprétation*.

- convention, pour une somme de 800 €, entre CPTC et ABELL pour la publication de l'ouvrage placé sous la direction scientifique de Virginie Brinker, Pascal Vacher, David El Kenz et Daniel Derivois et intitulé *Violences historiques : quelles représentations de l'Après ? Regards croisés sur les dimensions juridiques, littéraires et psychiques de la réparation.*

- convention, pour une somme de 800 €, entre CPTC et l'éditeur Le Murmure pour la publication de l'ouvrage placé sous la direction scientifique de Sébastien Hubier et Frédérique Toudoire Surlapierre et intitulé *Super-héros. Qui sont nos héros devenus ?.*

- convention, pour une somme de 1400 €, entre CPTC et l'éditeur Le Murmure pour la publication de l'ouvrage placé sous la direction scientifique de Siegfried Würtz et Isabelle Licari-Guillaume et intitulé *Vertigo. 25 ans de comics.*

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

Prochain conseil d'UFR : jeudi 9 juillet à 13h